

## Communiqué

*Pour diffusion immédiate*

### ***Le réinvestissement en développement régional doit être décidé par les élus des régions***

**Montmagny, 15 décembre 2016** - Les élus de la région de Chaudière-Appalaches demandent au gouvernement du Québec de leur confier la gestion du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) selon le principe de la responsabilité accrue des élus inscrit dans le projet de loi n° 122 déposé le 6 décembre 2016 à l'Assemblée nationale, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*. Le FARR, institué lors du dépôt du projet de loi n° 122, sera financé, à terme, à hauteur de 100 M\$ annuellement.

« Le premier ministre, M. Philippe Couillard, a déclaré que les MRC sont le bon niveau pour le développement régional et cette orientation doit se refléter dans toutes les décisions gouvernementales, surtout en matière de développement économique » a déclaré M. Hervé Blais. Or, l'absence de modalités claires quant à la gestion du nouveau fonds suscite des questionnements légitimes et les élus interpellent le gouvernement et les députés de l'Assemblée nationale à clarifier cette question le plus rapidement possible. « Seuls les élus sont en mesure d'offrir une gestion efficace branchée sur les besoins des gens », a ajouté M. Blais.

« Pour nous, cette nouvelle enveloppe doit être déployée selon les priorités locales et régionales et seules les MRC, palier de gouvernance reconnu, sont capables de regrouper les différents partenaires composant les collectivités dans une démarche commune de développement » a soutenu M. Blais « Un ministère ou toute autre organisation gouvernementale ne peut être guidé par la même sensibilité. Les MRC sont à l'affût des besoins, elles sont dotées des structures administratives nécessaires pour gérer les fonds, le gouvernement leur ayant d'ailleurs confié la gestion du nouveau Fonds de développement des territoires (FDT) l'an dernier. Lorsque la réalisation d'un projet nécessite une intervention sur le territoire d'une région, les MRC sont également les mieux habilitées pour effectuer des choix respectant à la fois la volonté des collectivités et des intervenants régionaux, et ce, dans le respect des règles gouvernementales » a précisé M. Blais.

À cet effet, les élus de la région partagent la position mainte fois réitérée par le gouvernement à savoir qu'il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles structures ou processus complexes. La MRC est le palier reconnu, il doit pouvoir agir.

« Comme élus de la Chaudière-Appalaches, nous demandons au gouvernement du Québec d’agir pour le bien des régions et de rendre ces fonds disponibles rapidement. Nous demandons que le gouvernement suive la voie qu’il a lui-même tracée, que ces sommes, dédiées au développement régional, soient administrées par nos MRC selon les besoins de nos concitoyens » affirment ensemble les élus afin de faire résonner la voix de la région jusqu’à Québec.

« La région de Chaudière-Appalaches a démontré sa capacité à gérer son développement économique régional. Pour assurer notre efficacité et la cohérence de nos actions, les MRC ont mis en place un forum de concertation qui leur est propre, la TREMCA. Nous avons tous les outils à notre disposition pour assurer que les MRC prendront les décisions éclairées pour le développement de leur région, avec l’appui financier promis par le gouvernement » a précisé M. Hervé Blais, président de la Table régionale des élus municipaux Chaudière-Appalaches (TREMCA).

#### **À propos de la TREMCA**

Formée en décembre 2015, la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) est l’espace de concertation régional qui regroupe les 10 territoires de la région : **les Appalaches, Beauce-Sartigan, Bellechasse, Les Etchemins, L’Islet, Lotbinière, Montmagny, Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et la Ville de Lévis**. Ses mandats sont de coordonner des dossiers ou projets touchant plusieurs territoires à la demande de ces dernières, de favoriser la concertation et le réseautage des élus et des acteurs socioéconomiques de la Chaudière-Appalaches, de définir les enjeux et priorités de la région, de représenter la région sur des instances nationales et les élus sur des instances régionales et de prendre des positions sur les politiques et orientations gouvernementales ainsi que sur des projets ayant un impact sur la région.

Pour de plus amples renseignements :  
Marianne Laroche  
Coordonnatrice de la Table régionale des élus municipaux  
de la Chaudière-Appalaches  
Cell. : 581 994-2752  
Courriel : mlaroche@chaudiere-appalaches.qc.ca